

# Conseil de la langue française

**Rapport  
annuel  
1995-1996**

Le contenu de cette publication a été rédigé  
par le Conseil de la langue française.

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500 D, boulevard Charest Ouest  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal - 1996  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-551-17170-9  
ISSN 0229-9259

© Gouvernement du Québec, 1996

Tous droits réservés pour tous pays.  
La reproduction par quelque procédé que ce soit et  
la traduction même partielles, sont interdites  
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1996.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application  
de la *Charte de la langue française*,

Louise Beaudoin

Québec, octobre 1996



Madame Louise Beaudoin  
Ministre responsable de l'application  
de la *Charte de la langue française*  
225, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 203 de la *Charte de la langue française*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire terminée le 31 mars 1996.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Nadia Brédimas-Assimopoulos

Québec, octobre 1996



## **Table des matières**

**Introduction 11**

**Chapitre premier**  
**Rapport de la présidente 13**

**Chapitre II**  
**Le Conseil de la langue française 15**

- 2.1 Son mandat 15
- 2.2 Sa composition 15
- 2.3 Son organisation et ses ressources 15
  - 2.3.1 Le personnel 15
  - 2.3.2 L'organigramme 16
  - 2.3.3 Les ressources financières 18
  - 2.3.4 Les subventions et les prix 18

**Chapitre III**  
**Les activités du Conseil 19**

- 3.1 Les assemblées 19
- 3.2 Les avis 19
- 3.3 Les comités 19
- 3.4 Les études et recherches 20
- 3.5 Les activités publiques 23
- 3.6 Les communications 23
- 3.7 Les relations extérieures 24

### **Annexes**

- A. Subventions accordées 27
- B. Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique 29



## **Liste des membres du Conseil de la langue française**

Pierre-Étienne LAPORTE  
président (jusqu'au 19 juin 1995)

Marcel MASSE  
président (du 19 juin au 4 octobre 1995)

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS  
présidente (depuis le 18 mars 1996)

Antoine GODBOUT  
secrétaire (a assumé la présidence par intérim,  
d'octobre 1995 à mars 1996)

Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK  
(milieux socioculturels, jusqu'au 13 juin 1995)

Enith CEBALLOS  
(milieux socioculturels, depuis le 14 juin 1995)

Charles TAYLOR  
(milieux socioculturels)

Robert LÉGARÉ  
(milieux syndicaux)

Benoît LAVALLÉE  
(milieux syndicaux, depuis le 31 mai 1995)

Francine OSBORNE  
(milieux patronaux)

Renée LACOURSIÈRE  
(milieux patronaux)

Angéline MARTEL  
(milieux universitaires)

Alain PRUJINER  
(milieux universitaires)

Georges KOUTCHOUGOURA  
(milieux ethniques)

Émile OLLIVIER  
(milieux ethniques)



## **Introduction**

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la *Charte de la langue française*. Le présent rapport annuel couvre le dix-neuvième exercice du Conseil qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 1995 au 31 mars 1996. Il comprend trois chapitres : 1. le rapport du président ; 2. la loi constitutive du Conseil, les ressources humaines et les moyens financiers mis à sa disposition ; 3. les activités du collège des conseillers, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a informé la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* des développements quant à la situation linguistique. Il a rencontré des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.



# Chapitre premier

## Rapport de la présidente

---

Depuis sa création en 1978, le Conseil de la langue française a contribué à l'implantation et à la promotion du français comme langue officielle et comme langue commune du Québec, notamment par la réalisation et la diffusion de nombreuses études et recherches et par la publication de plusieurs avis quant au statut et à la qualité du français.

Au cours de l'exercice financier 1995-1996, en dépit du fait que la direction du Conseil ait été assumée par trois présidences successives, le Conseil a continué de remplir son mandat.

### 1.1 Les réalisations de 1995-1996

Les travaux effectués au Conseil durant l'année 1995-1996 ont conduit à la parution d'ouvrages qui viennent enrichir les connaissances relatives à l'évolution de la situation linguistique du Québec, en particulier dans les domaines de la langue du travail et de l'enseignement. Les *Indicateurs de la langue du travail au Québec* sont venus confirmer que les efforts consentis en matière d'aménagement linguistique ne l'ont pas été en vain ; les progrès sont réels partout. Cette progression de la présence du français dans le monde du travail doit cependant être analysée avec toutes les nuances nécessaires. La région métropolitaine de Montréal reste plus fragile à ce chapitre ; certains milieux d'affaires ou certains corps d'emploi ont connu un progrès en matière de francophonisation du personnel, mais il y a encore beaucoup à faire pour que le français soit la langue de convergence en milieu de travail. L'informatisation accélérée des moyens de communication, comme de l'accès à la connaissance et à l'information, fait du monde actuel un grand village. Ce dernier développement, en particulier, a comme effet d'imposer massivement l'anglais comme langue de communication internationale. En d'autres termes, nous avons fait collectivement des progrès importants en matière de langue du travail au Québec, mais la partie n'est jamais gagnée dans ce domaine ; d'autres efforts doivent être consentis, d'autres progrès doivent être réalisés pour consolider la situation du français au travail. Cependant, l'évolution des dernières années est assurément le meilleur garant des capacités du Québec de réussir ce qu'il a entrepris et de rencontrer cet objectif qu'il s'est donné de faire du français la langue commune.

L'enseignement du français constitue un axe de recherche incontournable pour évaluer la santé et la vitalité du français au Québec. Le Conseil de la langue française a participé activement, et de multiples façons, à la réalisation d'une importante enquête internationale qui a donné lieu à la parution d'un ouvrage intitulé *Savoir écrire au secondaire*. Cette étude permet, entre autres apports, de comparer les compétences en français (rédaction, syntaxe et orthographe) des jeunes Québécois et Québécoises avec celles des élèves de niveaux scolaires semblables en France, en Belgique et au Nouveau-Brunswick. Ainsi, si les résultats des élèves québécois sont près de ceux des élèves français et belges au chapitre de la rédaction, ils sont par contre moins bons pour ce qui est des épreuves formelles (en grammaire-orthographe, en lexique et en syntaxe).

Cette recherche est venue étayer le diagnostic établi par le Conseil dans un mémoire qu'il a présenté en août 1995 dans le cadre des États généraux sur l'Éducation et qui a pour titre *La langue au cœur de l'éducation*. Ce mémoire reprend - cette fois pour les appliquer à l'important dossier de l'enseignement du français - les avis du Conseil quant au renforcement de l'enseignement du français et à l'augmentation de son prestige auprès des jeunes dans une société en voie de transformation rapide, dans un monde où croissent sans cesse les exigences en matière de compétence linguistique. Le Conseil a dit souhaiter que l'enseignement de la langue ne soit plus considéré comme une discipline parmi d'autres, mais comme la base du développement individuel et le fondement même de l'école.

Quand il est question de la vitalité et de la pérennité du français, ce sont tous les domaines touchant la vie en société qui doivent être évalués. Ainsi, la question de l'intégration linguistique des immigrants et de leurs enfants fait partie des études que conduit traditionnellement le Conseil. Depuis quelques années déjà, une imposante recherche a été menée par un comité du Conseil dans le but d'étudier cette question sous l'angle des capacités d'intégration socio-institutionnelles du Québec. L'analyse a porté notamment sur l'évolution des groupes linguistiques au Québec, les mesures d'intégration linguistique destinées aux jeunes comme aux adultes, la consommation des médias de langue française et la cohérence des diverses politiques par rapport aux

objectifs de la politique linguistique. Le comité était composé de membres du Conseil de la langue française, d'experts externes et de chercheurs de la permanence du Conseil. Le rapport qu'il a adopté au cours de l'exercice financier sera publié, en 1995-1996, dans une des collections du Conseil.

Enfin, le gouvernement ayant demandé un bilan de la situation linguistique du Québec, les chercheurs du Conseil ont été largement mis à contribution et ils ont participé activement à plusieurs études qui ont servi à établir ce bilan. Toutes ces études sont citées en référence dans le bilan et certaines d'entre elles ont été publiées en annexe.

## **1.2 Parce que le présent et l'avenir se confondent**

Dans la continuité du bilan dressé par le Comité interministériel sur la situation de la langue française, il a été décidé qu'une proposition de politique linguistique serait élaborée et soumise à la consultation publique. Le Conseil de la langue française remettra à cette occasion un mémoire sur les propositions gouvernementales.

Bien que je ne sois arrivée à la présidence du Conseil qu'à la toute fin de cet exercice financier, il m'est d'ores et déjà possible de proposer quelques axes de recherche pour nos prochains travaux. Certains de ces travaux sont déjà en cours et font partie des volets d'évaluation permanente de la situation linguistique jugés fondamentaux par le Conseil. Nous retiendrons en priorité la névralgique question de l'intégration linguistique des allophones et cela sous divers angles, notamment dans le rapport à la réussite scolaire en français et à la migration interrégionale. Ces questions qui concernent tous les Québécois, font cependant partie d'une problématique essentiellement montréalaise. C'est en effet à Montréal que se concentrent la très grande majorité des immigrants, alors même que les francophones émigrent vers les banlieues. À cette situation s'ajoutent la concurrence et le prestige de la langue anglaise dans l'environnement montréalais. Le bilan de la situation linguistique a, à ce sujet, déjà fourni une somme importante de données qui montrent que si les progrès du français sont indéniables, les résultats des diverses mesures de francisation et d'intégration linguistique sont toujours en deçà des attentes. Il nous faudra donc poursuivre notre réflexion et, en tant que Conseil, informer la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* de l'évolution de la situation, des réussites comme des échecs.

Le Conseil se préoccupe constamment de la question de la qualité de la langue. Celle-ci fait partie des débats de société qui resurgissent périodiquement, tant il est vrai que le statut, le prestige et la maîtrise

de la langue commune sont intimement liés. La qualité du français, tout autant que son statut, doivent être au cœur des préoccupations des Québécois et des Québécoises, puisque l'une ne va pas sans l'autre, en particulier dans le contexte nord-américain qui est le nôtre. Assurer la vitalité et la pérennité du français ici se fera à la condition que le plus grand nombre de citoyens possible soient à même de parler et d'écrire un français qui favorise la communication à l'échelle de la francophonie internationale.

Les langues nationales sont actuellement fortement soumises à la concurrence de la langue anglaise. Le Conseil, à l'instar de ses homologues européens, considère que le plurilinguisme peut constituer, en surplus des mesures internes de rétablissement du prestige des langues nationales, une approche réaliste pour consolider le statut et le développement d'autres langues que l'anglais. Aussi, dans le contexte actuel de l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication interplanétaire, le Conseil s'intéressera aux modalités de développement du plurilinguisme, en particulier dans les champs de l'enseignement, de l'économie, de la science et de la culture. L'émergence d'un intérêt pour le plurilinguisme ne signifie pas l'abandon des initiatives susceptibles d'augmenter la place du français dans les inforoutes. Le Conseil de la langue française continuera donc de se préoccuper de cette nécessaire extension, notamment dans le cadre des travaux entrepris par le gouvernement relativement aux enjeux du développement de l'inforoute québécoise.

Enfin, avant toute autre chose, le Conseil compte rappeler que, dans ces domaines comme dans ceux de l'Administration, de la justice, de l'éducation et de la langue du travail, il faut une volonté politique soutenue à tous les niveaux et un engagement autant individuel qu'institutionnel pour faire en sorte que le français langue officielle devienne la langue commune publique de tous les citoyens et citoyennes.

# Chapitre II

## Le Conseil de la langue française

---

### 2.1 Son mandat

Le mandat du Conseil de la langue française est défini dans le titre IV de la *Charte de la langue française*.

Essentiellement, le Conseil doit conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la *Charte*. Il lui faut donc notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La *Charte* prévoit, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions et le saisir de toute situation qui appelle l'attention ou l'action du gouvernement.

De même, le Conseil peut donner son avis au ministre sur les projets de règlement du gouvernement. Il peut également effectuer ou faire effectuer des études et recherches et former des comités de travail sur les questions qui se rattachent à la langue. Il peut aussi recueillir les observations et suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. Celle-ci lui donne également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets concernant la langue française au Québec.

### 2.2 Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de 12 membres : le président, le secrétaire et dix autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

### 2.3 Son organisation et ses ressources

#### 2.3.1 Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, le 31 mars 1996, un effectif autorisé de 28 postes réguliers. Le tableau placé au bas de cette page illustre la répartition de ces postes.

#### Effectif autorisé par le Conseil du trésor

Direction/ service	Personnel d'encadrement	Professionnels et professionnelles	Techniciens et techniciennes	Employés et employées de soutien	Total
Présidence et secrétariat	2	1	—	3	6
Administration et communications	1	3	1	4	9
Études et recherches	1	9	—	3	13
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>28</b>

### **2.3.2 L'organigramme**

Au service des 12 conseillers, la permanence du Conseil, pour l'année 1995-1996, se répartissait en deux directions et un secrétariat.

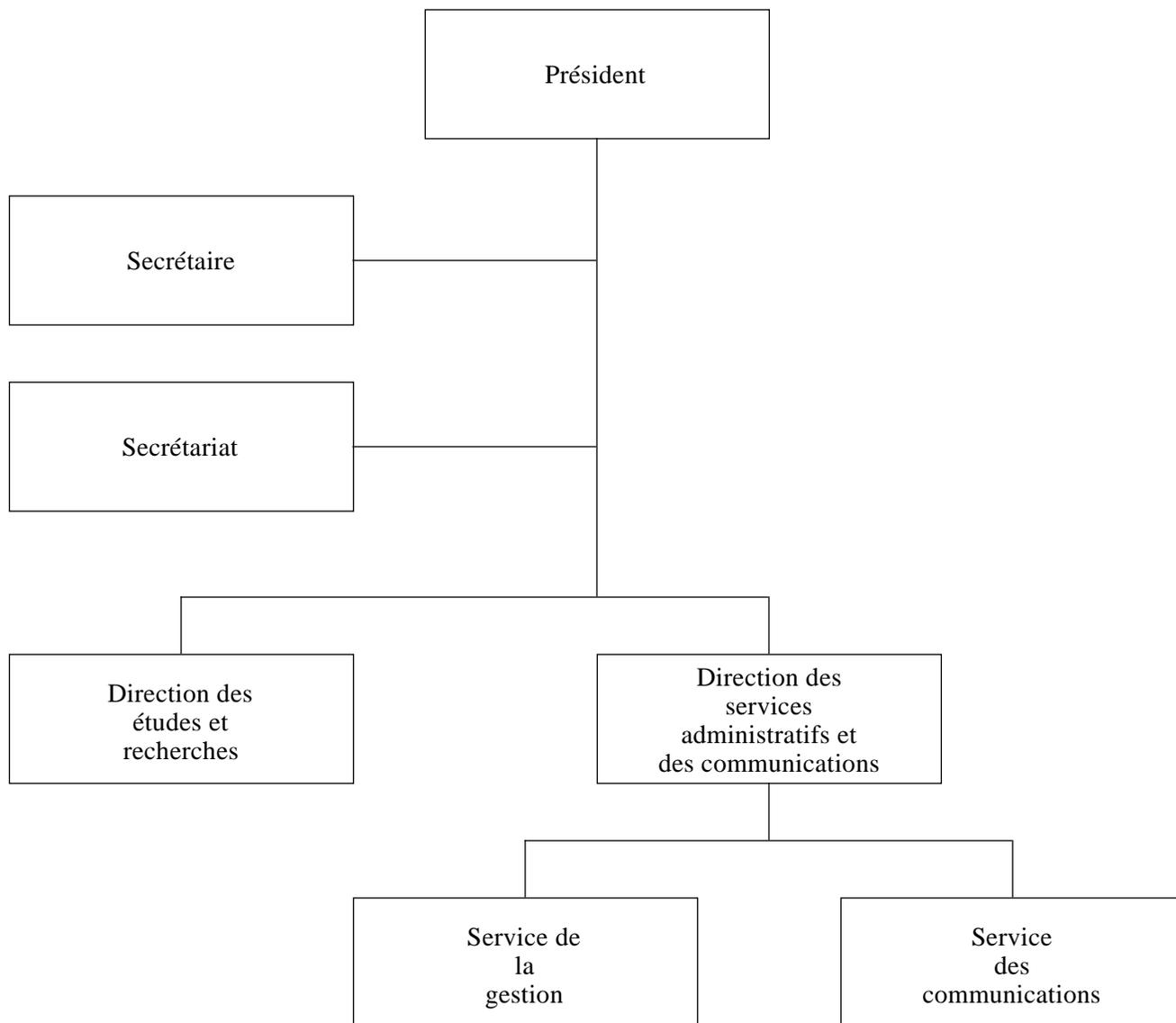
— La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en œuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation de la politique et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.

— La Direction des études et recherches s'attache, pour sa part, à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

— Le Secrétariat assure la préparation des assemblées du Conseil, des réunions des comités auxquels il participe ainsi que la supervision des suites à leur donner. Il coordonne l'organisation des jurys qui étudient les candidatures aux prix décernés par le Conseil ainsi que l'organisation des activités extérieures, nationales et internationales, du Conseil.

# Conseil de la langue française

## Organigramme administratif



### 2.3.3 Les ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1995-1996 s'élevèrent à 1 988 077 \$ et se répartissent comme suit :

#### Crédits par catégorie de dépenses (en milliers de dollars)

Traitements	1 227,8
Autres rémunérations	23,5
Communications	120,0
Services	198,8
Fournitures	40,0
Entretien	5,0
Loyer	334,0
Équipement	3,0
Autres dépenses	1,0
Capital	24,0
Transferts	10,0
Prêts et avances	1,0
<b>Total</b>	<b>1 988,1</b>

### 2.3.4 Les subventions et les prix

Même si le programme de subventions est aboli depuis l'exercice financier 1994-1995, le Conseil a maintenu la remise des décorations de l'Ordre des francophones d'Amérique, le prix du 3-Juillet-1608 et le prix Jules-Fournier. Cette année, le prix du 3-Juillet-1608 a été remis à la revue *Médecine-Sciences* et le lauréat du prix Jules-Fournier fut monsieur Georges-Hébert Germain. L'annexe A fait état des subventions accordées.

# Chapitre III

## Les activités du Conseil

### 3.1 Les assemblées

Au cours de l'exercice 1995-1996, le Conseil a tenu six assemblées ordinaires et une assemblée extraordinaire. Les réunions ont eu lieu selon le calendrier suivant :

Date	Réunion	Lieu
Le 28 avril 1995	171 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 12 mai 1995	172 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 9 juin 1995	173 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 18 août 1995	174 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
Le 8 septembre 1995	175 <sup>e</sup> assemblée	Québec
Le 24 novembre 1995	Conférence téléphonique	
Le 25 mars 1996	176 <sup>e</sup> assemblée	Montréal

### 3.2 Les avis

#### 3.2.1 Mémoire *La langue au cœur de l'éducation*

Dans son mémoire soumis aux membres de la Commission des États généraux sur l'éducation, le Conseil de la langue française propose cinq défis linguistiques qu'il assortit de mesures à prendre. L'école doit en effet :

— assurer l'acquisition chez les jeunes des connaissances linguistiques et des savoir-faire nécessaires à la maîtrise du français standard ;

— améliorer l'enseignement de la langue seconde et favoriser la connaissance d'une troisième langue ;

— faire du français la langue d'intégration des jeunes immigrants à la vie collective ;

— développer la conscience historique des jeunes ;

— assumer pleinement son rôle dans l'aménagement linguistique au Québec.

### 3.3 Les comités

En vertu de l'article 198 de la *Charte de la langue française*, le Conseil s'est doté d'un comité voué à l'étude du statut et de la qualité de la langue française au Québec.

#### 3.3.1 Comité démographie-immigration-langue

Le comité a été créé en décembre 1991. À son origine, il a été présidé par Émile Ollivier, membre du Conseil. Alain Prujiner, membre du Conseil, a remplacé Émile Ollivier au cours de l'exercice financier suivant. Le comité était composé des personnes suivantes : Monique Daigle, directrice des politiques et programmes d'intégration linguistique au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC), Daniel Fecteau, conseiller en évaluation à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Antoine Godbout, secrétaire du Conseil, Rosita Harvey, agente de recherche au Conseil, Évelyne Lapierre-Adamcyk, membre du Conseil, Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil, Mireille Levesque, agente de recherche au Conseil, Daniel Monnier, agent de recherche au Conseil, Émile Ollivier, membre du Conseil et coprésident du comité, Michel Paillé, agent de recherche au Conseil, Alain Prujiner, membre du Conseil et coprésident du comité, Nicole Tardif (depuis mars 1994), coordonnatrice de l'enseignement général au secondaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal, et Charles Taylor, membre du Conseil.

Le Conseil a confié au comité le mandat suivant :

a) étudier les interactions entre les immigrants, les communautés culturelles et les institutions québécoises afin de repérer les facteurs qui sont le plus capables d'assurer le succès de la politique linguistique définie selon les critères, notamment, de diffusion, d'utilisation, de connaissance, d'intégration, d'identification et de loyauté. Pour ce faire, étudier les facteurs démographiques et de gestion migratoire relatifs à ces interactions et évaluer les capacités d'accueil socio-institutionnelles du Québec en faisant le bilan, entre autres choses, des pratiques innovatrices en cette matière ;

b) à la lumière de cette information, rédiger un avis à l'intention du ministre quant aux relations entre les volets population, immigration et communautés culturelles de la situation linguistique ;

c) proposer des mesures visant à assurer la réalisation des objectifs à court terme et à long terme de la politique québécoise de la langue française.

Ce comité a adopté son rapport le 17 février 1995.

### 3.4 Les études et recherches

Au cours de l'année 1995-1996, la Direction des études et recherches a participé activement à la fourniture de données techniques pour la réalisation du bilan de la situation linguistique au Québec. Elle a apporté sa contribution aux comités du Conseil, en assurant la recherche documentaire, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction de documents utiles aux prises de position du Conseil. Elle a, en outre, poursuivi des travaux de recherche sectoriels qui répondent aux orientations définies dans le plan stratégique du Conseil afin d'aider les membres du Conseil à remplir le mandat de surveillance de la situation linguistique au Québec qui lui est confié par la *Charte*. Elle a, par ailleurs, assuré le suivi des dossiers rendus publics au cours des années précédentes en participant à des rencontres et à des colloques, en rédigeant des articles et en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Ce rapport ne fait état que des études ou enquêtes réalisées ou en cours.

#### 3.4.1 Indicateurs de la situation linguistique au Québec

Les indicateurs constituent un projet conjoint du Conseil de la langue française, du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office de la langue française et de la Commission de toponymie.

En 1995-1996, les travaux ont essentiellement porté sur la préparation du lancement du fascicule thématique sur la langue du travail. Une soixantaine d'indicateurs portant sur la description du marché du travail, la direction des entreprises, l'usage du français dans les technologies, les programmes de francisation et l'usage du français au travail ont été élaborés. Une analyse dynamique qui met en relation les indicateurs entre eux et vise à rendre compte de l'évolution de l'usage du français au travail termine le fascicule. Celui-ci a été rendu public au printemps de 1995.

Paul Béland et Yvon Desjardins, agents de recherche au Conseil, sont responsables de ce dossier.

#### 3.4.2 Projet DIEPE : Comparaison des performances écrites et des conditions d'enseignement (Belgique, France, Nouveau-Brunswick, Québec)

Le projet DIEPE est une recherche exploratoire internationale réalisée simultanément dans la Communauté française de Belgique, en France, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Elle porte sur les conditions et les pratiques de l'enseignement et de l'apprentissage de l'écrit au secondaire ainsi que sur le savoir-écrire des élèves de troisième année du secondaire.

Cette année du cursus académique a été choisie parce qu'elle est la dernière année où, d'une part, dans les quatre régions ou pays en cause, la majorité des élèves sont encore à l'âge de la fréquentation obligatoire et où, d'autre part, le phénomène de la sélection qu'entraîne l'apparition de cheminements professionnels ou techniques n'est pas encore important.

L'étude vise les objectifs suivants :

- a) obtenir certains indicateurs objectifs, mesurables et comparables sur la performance écrite des élèves ;
- b) prélever un ensemble représentatif de données objectives, mesurables et comparables sur l'enseignement de la rédaction ;
- c) dégager des caractéristiques (attitudes, représentations, etc.) de l'enseignant, des élèves et de l'école de même que d'autres éléments qui sont en relation avec les performances et l'enseignement ;
- d) mettre en relation des pratiques et des conditions d'enseignement avec les performances des élèves ;
- e) mettre en évidence les points communs et les divergences entre les populations quant aux performances, aux attitudes et à l'enseignement.

Les données ont été recueillies au printemps de 1993 auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 2 000 élèves de troisième année du secondaire, dans chaque pays ou région, et auprès des professeurs et professeures de français de ces élèves. Afin de s'assurer de la qualité des comparaisons, seuls les élèves qui sont de l'âge moyen que l'on trouve en troisième année (c'est-à-dire qui n'ont pas doublé ou fait d'études accélérées) ont été sélectionnés.

L'analyse des résultats comparant les performances écrites des élèves constitue le premier rapport international de cette nature.

Cette étude est un projet conjoint des organismes suivants :

- Québec : ministère de l'Éducation, Secrétariat à la politique linguistique, Conseil de la langue française ;
- France : ministère de l'Éducation ;
- Communauté française de Belgique : Service de la langue française ;
- Nouveau-Brunswick : ministère de l'Éducation ;
- Fédération internationale des professeurs de français.

Gilles Gagné et Jean-Pierre Lalande, de l'Université de Montréal, réalisent le volet québécois de cette étude. Francine Gagné, agente de recherche, est responsable de ce dossier au Conseil.

L'étude a fait l'objet d'une publication intitulée *Savoir écrire au secondaire*, rendue publique à l'automne de 1995.

### **3.4.3 Bilan sur la situation linguistique au Québec**

La principale activité de la Direction des études et recherches, au cours de l'année 1995-1996, a été sa contribution à la réalisation du bilan sur la situation linguistique au Québec. À partir du plan de recherche défini par le comité technique de rédaction du bilan, la direction a fourni nombre de synthèses techniques et d'évaluations de la situation. Ces contributions figurent dans la bibliographie du rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec : *Le français langue commune, enjeu de la société québécoise*. Elle a aussi participé à la rédaction du rapport final et a fourni l'expertise technique pour la préparation de la proposition de politique linguistique. Dans le cadre de ces travaux, deux enquêtes particulières ont été réalisées, l'une sur l'affichage, l'autre sur la langue d'accueil et de service à Montréal, et une étude a été menée sur les perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 1991-2041 (voir 3.4.4, 3.4.5 et 3.4.6).

### **3.4.4 Le statut des langues dans l'affichage à Montréal en 1995**

Dans le cadre des travaux entrepris pour faire le bilan de l'aménagement linguistique du Québec depuis l'adoption de la *Charte de la langue française*, le Conseil de la langue française a procédé à une évaluation du statut des langues dans l'affichage commercial de l'Île-de-Montréal. Cette enquête, qui s'est déroulée en octobre et novembre 1995, a pu être menée à terme grâce au concours d'une importante équipe d'observateurs de l'Office de la langue française.

L'enquête de 1995 marque un tournant par rapport aux autres enquêtes sur l'affichage commercial à Montréal. Pour la première fois, grâce à une méthode nouvelle qui a permis de choisir un échantillon représentatif des commerces, nous pouvons avoir une image fiable de l'affichage de l'ensemble de l'Île. Près de 3 000 commerces ont été visités par les observateurs, ce qui a permis d'analyser plus de 26 000 messages.

Le rapport de cette enquête, réalisée par Jacques Maurais, Daniel Monnier et autres collaborateurs, a été publié en annexe au rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec.

### **3.4.5 Langue d'accueil et de service dans le domaine commercial**

De façon plus restreinte et dans le cadre du récent bilan de la situation linguistique, le Conseil, avec le concours de l'Office de la langue française et le soutien financier du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, a procédé, en novembre 1995, à une réplique d'une étude effectuée en 1988 sur la langue d'accueil et de service dans les commerces à Montréal. Nous avons ajouté, en 1995, un second volet à l'enquête dans le but de tester la véracité d'un lieu commun très répandu actuellement et qui laisse entendre que les clients dotés de traits physiques distincts de ceux de la majorité seraient davantage confrontés à l'usage de l'anglais dans le commerce.

Le choix des zones géographiques de l'enquête a été fait selon les critères suivants : elles sont propices aux contacts interlinguistiques, elles ont une importance symbolique ou stratégique du point de vue du statut du français, elles doivent avoir les mêmes délimitations que celles de 1988 pour permettre la comparaison des données. Sur cette base, on a retenu les zones suivantes : le centre-ville ouest ; le boulevard Saint-Laurent et ses environs ; les quartiers Côte-des-Neiges et Snowdon.

Sur le plan échantillonnal, tous les commerces ont été retenus, sauf si leur nombre dans les zones étudiées dépassait le nombre d'observations projeté : ils étaient alors choisis au hasard, dans une liste préétablie. La communication client-commerce étant le fait à représenter, un quota de 200 observations par zone et par catégorie de commerce a été fixé, ce qui permettait de limiter les marges d'erreur à des écarts de 3 % à 7 %, 19 fois sur 20. Lorsque le nombre de commerces existants était inférieur à 200, un certain nombre d'entre eux faisaient l'objet d'une seconde observation. Dans le cas des grands magasins, le nombre d'observations a varié entre 100 et 150 par zone.

Les observations de l'enquête visant à représenter le contact avec les clients francophones ont été accomplies par des employés de l'Office de la langue française tandis que l'enquête représentant le contact avec des clients de diverses origines ethniques a été réalisée par la firme MULTIRESO. Dans les deux cas, la même instrumentation et les mêmes façons de procéder ont été utilisées et une supervision des opérations a été assurée. La plus grande partie des observations ont eu lieu en novembre 1995.

Le rapport de cette enquête réalisée par Daniel Monnier a été publié en annexe au rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec.

### **3.4.6 Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 1991-2041**

La dynamique démolinguistique constitue le substrat de l'aménagement linguistique. Dans le cadre du bilan, il était indispensable de mettre à jour les données existantes, de produire des prévisions démolinguistiques pour le Québec et la région de Montréal à l'horizon de 2011 et d'effectuer des analyses de l'impact qui en découle à long terme, soit à l'horizon de 2041.

Comme le comportement démolinguistique actuel de la population québécoise et montréalaise en conjonction avec le comportement passé permet de mieux étayer les hypothèses relatives au comportement démolinguistique futur, diverses évolutions «plausibles» ont été envisagées. À ces hypothèses plausibles pour l'avenir à court ou moyen terme (horizon 2011), des hypothèses permettant de dégager plus nettement l'influence qu'exerce un phénomène particulier, comme l'immigration internationale, la fécondité ou la mobilité linguistique, ont été formulées. Au total, 22 scénarios prévisionnels et d'impact ont été retenus.

Cette étude a été commandée par le Conseil de la langue française et le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles à Marc Termote, professeur à l'INRS-Urbanisation, et a été publiée en annexe au rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec. Michel Paillé a assuré le suivi de cette étude.

### **3.4.7 La langue au cœur de l'école. Mémoire soumis à la Commission des États généraux sur l'éducation**

Les États généraux sur l'éducation offraient une précieuse occasion de réfléchir en commun sur les principales orientations de la pédagogie et de l'organisation de l'école quant à l'enseignement du français et à la qualité de la langue. Le Conseil de la langue française a alors jugé opportun d'y apporter sa contribution.

Étant donné le rôle primordial que joue la langue sur les plans individuel et collectif comme facteur d'identité ainsi que la plus-value qu'elle acquière et procure dans une société de l'information et de la communication, le Conseil a recommandé qu'on place la langue au cœur de l'éducation. Pour ce faire, il a établi les grands défis linguistiques qui se posent à l'école et défini les principales orientations des actions qui, selon lui, doivent être entreprises.

Le mémoire, préparé à l'interne par Francine Gagné et Pierre Georgeault, a été présenté par le président du Conseil, Marcel Masse, aux audiences nationales tenues en août 1995.

### **3.4.8 Colloque «Le français et les langues scientifiques de demain»**

Depuis sa création, le Conseil de la langue française du Québec a été préoccupé par la situation de la langue française dans les publications scientifiques et techniques. C'est un fait que l'usage du français dans ces domaines continue de décliner non seulement dans le monde mais au sein même de la francophonie.

En mars 1996, dans le cadre de la Semaine du français, le Conseil de la langue française, de concert avec l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences et la Société Royale du Canada, a organisé ce colloque ayant pour thème le français et les langues scientifiques de demain. Le fait d'associer la défense du français à celle d'autres langues est une évolution importante qu'il convient de souligner dans la promotion du français comme langue des publications scientifiques et techniques. Cette ouverture s'inscrit dans la valorisation du plurilinguisme, qui apparaît de plus en plus aux observateurs attentifs comme une nécessité incontournable si l'on veut que le profond mouvement de mondialisation que nous avons commencé à vivre n'ait pas de conséquences négatives sur nos cultures nationales.

Les actes de ce colloque seront publiés durant l'exercice financier 1996-1997. Jacques Maurais est responsable de ce dossier.

### **3.4.9 Diversité linguistique des écoles françaises de l'Île-de-Montréal**

La *Charte de la langue française* amène, depuis près de vingt ans, les enfants d'immigrants dans les écoles françaises du Québec. Mais la forte concentration de l'immigration internationale dans l'Île-de-Montréal conduit à une rapide diversification de l'école française de cette région: de plus en plus d'écoles comptent une forte majorité d'enfants issus de l'immigration récente.

Afin d'apprécier la croissance de ce phénomène, le Conseil de la langue française a commandé des projections démographiques portant sur le secteur d'enseignement en langue française de l'Île-de-Montréal. Selon différentes hypothèses d'immigration internationale, ces projections montreront comment pourraient évoluer les écoles françaises de l'Île-de-Montréal d'ici 2011 quant à la langue maternelle et au lieu de naissance des écoliers du primaire et du secondaire.

Ces projections sont élaborées par le démographe Michel Paillé, agent de recherche au Conseil. Elles seront rendues publiques au cours de l'exercice 1996-1997.

## **3.5 Les activités publiques**

### **3.5.1 Les prix et décorations**

#### **3.5.1.1 L'Ordre des francophones d'Amérique**

Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Pour souligner l'exceptionnelle qualité de la participation à la vie française en Amérique, le Conseil décerne annuellement depuis 1978, sur recommandation d'un jury officiellement constitué à cet effet, l'Ordre des francophones d'Amérique. Chaque récipiendaire reçoit un parchemin attestant qu'il ou elle est membre de l'Ordre des francophones d'Amérique, une médaille frappée à son nom ainsi qu'une épinglette au motif de la fleur de lys, emblème de l'Ordre.

Le 7 septembre 1995, le Conseil remettait, pour la dix-huitième année consécutive, l'Ordre des francophones d'Amérique à douze personnalités du Québec, du Canada, des États-Unis ou de la francophonie internationale pour leur dévouement à la cause du français en Amérique (voir l'annexe B).

#### **3.5.1.2 Le prix du 3-Juillet-1608**

En 1978, à l'occasion du trois cent soixante-dixième anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le prix du 3-Juillet-1608. Le Conseil remet dorénavant ce prix à une institution ou à un organisme établi en Amérique du Nord, afin de souligner les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et, par voie de conséquence, à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le 7 septembre 1995, le Conseil remettait le prix du 3-Juillet-1608 à la revue franco-québécoise *Médecine-Sciences*. Le Conseil a voulu ainsi rendre hommage à cette revue pour le rôle essentiel qu'elle joue en vue de renforcer la place du français dans les sciences. Le Conseil de la langue française a remis une œuvre d'art, une médaille et un parchemin aux deux rédacteurs en chef de la revue, le professeur Axel Kahn et le professeur Michel Bergeron.

#### **3.5.1.3 Le prix Jules-Fournier**

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois (1884-1918) qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivier Asselin à la direction du *Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Ce prix, assorti d'une bourse de 5 000 \$, a été décerné à Georges-Hébert Germain, journaliste, chroniqueur, critique, commentateur, scénariste et reporter, pour la justesse de sa langue et la force de son regard. Selon la tradition, le Conseil a publié un cahier regroupant le *curriculum vitae* du lauréat, les textes soumis au jury ainsi que l'éloge présenté par les membres du jury.

## **3.6 Les communications**

Les communications, qui sont la responsabilité du Service des communications, ont pour but d'établir des relations avec le public québécois et les organismes publics ou privés touchés par l'application de la loi, intéressés à l'étude et à la diffusion du français ou voués à l'application des lois d'ordre linguistique au Québec et ailleurs; à cette fin, le Service des communications conçoit et produit les outils nécessaires.

Elles regroupent les secteurs suivants: l'édition, l'information, les relations publiques et la publicité.

### **3.6.1 L'édition**

Afin de faire connaître les résultats de ses études et de ses recherches, le Conseil publie des rapports, des analyses et des documents de référence relatifs à diverses questions linguistiques et qui contribuent à une meilleure connaissance de la situation du français, d'abord et surtout au Québec, mais aussi au Canada et dans la francophonie.

Tous les titres publiés par le Conseil sont classés dans les collections suivantes: «Avis», «Dossiers», «Notes et documents», «Documentation», «Prix Jules-Fournier», «Hors collection». En 1995-1996, un titre a été publié dans la collection «Dossiers» tandis que quatre publications hors collection ont paru.

Le Conseil dépose un exemplaire de chacune de ses publications dans 25 bibliothèques du Québec, de quatre provinces canadiennes et de la Délégation générale du Québec à Paris ainsi qu'à la bibliothèque du Congrès de Washington, afin qu'elles soient disponibles pour consultation gratuite. De plus, le

Conseil échange un exemplaire de chacune de ses publications avec quinze bibliothèques ou centres de documentation du Québec (3), mais surtout d'Europe (12). Au cours de l'exercice, deux centres de dépôt des publications du Conseil se sont ajoutés, l'un en Angleterre et l'autre en Lituanie.

Les publications du Conseil de la langue française suivantes sont distribuées gratuitement : les avis, les mémoires, le *Bulletin du Conseil de la langue française*, les exemplaires du *Rapport annuel* distribués d'après une liste de base, les cahiers contenant les articles des lauréats du prix Jules-Fournier, le *Répertoire des publications* (mis à jour régulièrement), les dépliants *Conseil de la langue française*, *Ordre des francophones d'Amérique*, *Prix Jules-Fournier*.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 1995 et le 31 mars 1996, le Conseil de la langue française a distribué gratuitement 40 468 exemplaires de ces documents.

Toutes les autres publications sont vendues par Les Publications du Québec. Entre le 1<sup>er</sup> avril 1995 et le 31 mars 1996, Les Publications du Québec ont vendu 698 exemplaires des publications du Conseil de la langue française.

### 3.6.2 L'information

L'information comprend notamment la production d'un bulletin externe, la revue de presse quotidienne et la production d'une lettre interne d'information, *Le CLF en bref*.

Le *Bulletin du Conseil de la langue française* est un périodique publié habituellement trois fois l'an, et diffusé à l'extérieur du Conseil, à des personnes intéressées par les activités du Conseil et par la situation de la langue au Québec. Chaque numéro est tiré à 6 500 exemplaires dont 5 975 exemplaires sont expédiés aux abonnés. Au cours de l'exercice, le Conseil a publié deux numéros du *Bulletin*.

### 3.6.3 Les relations publiques

Les activités de relations publiques du Service des communications comprennent, entre autres, les lancements de publications, la participation à des expositions, salons, congrès, foires, et la logistique de la remise des prix du Conseil.

Au cours de l'année, le Conseil a lancé trois publications.

### 3.6.4 La publicité

Un pourcentage du budget alloué pour la publicité doit être utilisé pour du placement dans des médias communautaires. Au cours de l'exercice 1995-1996, le Conseil a effectué quatre placements-médias et 8,6 % du budget afférent a été consacré aux médias communautaires.

## 3.7 Les relations extérieures

Le Conseil de la langue française entretient des liens avec des organismes et des associations d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme lui, se soucient des questions inhérentes à l'aménagement linguistique, c'est-à-dire qui se rapportent au statut et à la qualité de la langue.

### En Amérique du Nord

Le Conseil se préoccupe de l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des liens avec des ministères ou organismes gouvernementaux qui se préoccupent de la francophonie canadienne, tel le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Il maintient aussi des relations avec plusieurs groupes représentatifs des minorités francophones des autres provinces ainsi qu'avec divers groupes intéressés à la réalité francophone nord-américaine, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le Conseil collabore également avec le Conseil de la vie française en Amérique, notamment par sa participation à la table de concertation de la francophonie. Chaque année, le Conseil remet l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec, du Canada, des États-Unis ou d'ailleurs dans le monde pour souligner leur contribution à l'épanouissement et à la diffusion du français dans leurs milieux respectifs, ou encore leur participation à l'essor de la culture du Québec ici et à l'étranger.

### En Europe

**France** – Depuis sa création, le Conseil entretient des liens particuliers avec la France. Ces relations ont trait aux échanges de vues sur des questions touchant la francophonie tout entière, à diverses ententes de collaboration, ou à des travaux communs concernant l'un ou l'autre des dossiers de recherche dans lesquels est engagé le Conseil. Ce dernier maintient des liens avec de nombreux organismes français, notamment :

- le Conseil supérieur de la langue française ;
- la Délégation générale à la langue française ;
- le Conseil international de la langue française ;
- le Haut Conseil de la francophonie ;
- l'Observatoire français des industries de la langue ;
- le Groupe d'étude sur le plurilinguisme européen ;
- l'Union latine.

**Communauté française de Belgique** – Le Conseil entretient également des liens étroits avec deux organismes de la Communauté française de Belgique (CFB), soit le Conseil et le Service de la langue française de la CFB.

**Suisse** – Depuis près de trois ans, le Conseil entretient aussi des liens avec la Délégation générale à la langue française – le Groupe Bally – sur diverses questions linguistiques.



## ANNEXE A

---

<b>Subventions accordées</b>	<b>(en dollars)</b>
Conseil de la vie française en Amérique	500
Georges-Hébert Germain, journaliste, lauréat du prix Jules-Fournier 1995	5 000
Prix du 3-Juillet-1608 : œuvre d'art exécutée par l'artiste René Derouin	3 880
<b>Total</b>	<b>9 380</b>



## **ANNEXE B**

---

### **Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique**

#### **Du Québec**

Guy Boulizon et Jeanne Boulizon  
Gilles Dorion  
Louis Dussault

#### **De l'Acadie**

Léone Boudreau-Nelson (Nouveau-Brunswick)

#### **De l'Ontario**

Huguette Burroughs  
Gilles Julien et Françoise Delisle Julien

#### **De l'Ouest canadien**

Martine Galibois-Barss (Colombie-Britannique)

#### **Des États-Unis**

Earlene Broussard (Louisiane)  
Paul Chassé (New Hampshire)

#### **De la francophonie internationale**

Margie Sudre (France)



Composition typographique : Compélec inc.  
Achévé d'imprimer en octobre 1996  
sur les presses de l'imprimerie  
Laurentide inc. à Loretteville

